

## COMPTE RENDU

### Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

*Mercredi 22 mai 2015 à 14h00 à Beaurepaire*

---

#### Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 22 avril 2015
  2. Concertation relative aux volumes prélevables : retour sur les ateliers de concertation et analyse des réactions des usagers face aux scénarii pressentis
  3. Stratégie du SAGE : discussion autour de la reprise du travail d'élaboration des scénarii contrastés
  4. Avis sur le dossier de demande d'autorisation présenté par la Communauté de communes Porte de DromArdèche en vue de modifier le tracé du lit de l'Oron sur les communes de Saint Rambert d'Albon et Bougé Chambalud
  5. Questions diverses
- 

#### Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 22 avril est approuvé
  - Il est convenu d'organiser de nouvelles rencontres avec les différents usages
  - Il est convenu de reprendre le travail autour de la stratégie du SAGE
  - Un avis favorable a été émis sur le projet d'aménagement de l'Oron.
- 

Philippe MIGNOT introduit la réunion et présente l'ordre du jour.

#### 1. Approbation du compte-rendu du 22 avril 2015

Philippe MIGNOT demande si des remarques sont à noter concernant le compte-rendu du bureau de la CLE du 22 avril 2015.

Il est précisé que des modifications de forme ont été intégrées aux précédents comptes-rendus du 8 et du 22 avril à la demande de Jacques LIONET.

Philippe MIGNOT soumet au vote le compte-rendu du 22 avril 2015.

#### ➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Murielle EXBRAYAT indique qu'elle souhaite apporter des modifications au compte-rendu du 8 avril 2015. Concernant sa remarque sur la disposition 5A-04 elle souhaite que soit remplacée la phrase « dans la réalisation de tous nouveaux projets supérieurs à 5 ha » par la phrase « au niveau de l'élaboration des documents de planification d'urbanisme et les ZAC de plus de 5 ha ».

Concernant sa remarque sur la disposition 0-01 elle souhaite que le mot « obligatoire » soit remplacé par « prescriptif ».

Enfin concernant la liste des personnes présentes à la réunion du 8 avril 2015 elle indique que sa place dans le collège des invités doit être inversée avec celle de Claire MORAND dans le collège des représentants de l'Etat.

Ces éléments seront intégrés au compte-rendu du bureau de la CLE du 8 avril 2015.

---

## **2. Concertation relative aux volumes prélevables : retour sur les ateliers de concertation et analyse des réactions des usagers face aux scénarii pressentis**

### 2.1. Retour sur les ateliers de concertation

Ylang CHEVALERAUD présente une synthèse des deux ateliers de concertation des 2 février et 2 avril 2015 (cf diaporama).

Salvatore SAN FILIPPO indique que selon lui la baisse des volumes prélevés par l'usage industrie est principalement due à l'évolution des process, associée à une baisse d'activité.

Ylang CHEVALERAUD rappelle que l'étude du chiffre d'affaire des industries a été demandée par l'UNICEM au cours des ateliers de concertation afin d'éventuellement mettre en évidence une corrélation entre baisse d'activité et diminution des prélèvements.

Philippe MIGNOT précise qu'il serait intéressant d'avoir les moyens d'estimer la part de diminution des prélèvements due à l'évolution des process et celle due à une baisse d'activité.

Franck DOUCET explique que pour les usages pisciculture et agriculture, l'étude de la variable climatique semble plus pertinente que l'étude du chiffre d'affaire pour comprendre les évolutions de prélèvements. Il indique que la période choisie comme période de référence n'est pas forcément représentative du contexte climatique.

Emmanuelle LONJARET rappelle que cette discussion a déjà été abordée en atelier.

Philippe MIGNOT rappelle que le scénario avec moyenne glissante a été proposé pour offrir de la souplesse et prendre en compte la variable climatique.

Ylang CHEVALERAUD indique qu'entre la période 2003-2009 et la période 2003-2013 on observe une augmentation des volumes prélevés, cumulés tous usages confondus, d'environ 1%.

Franck DOUCET indique que les plus gros préleveurs, à savoir les irrigants et les pisciculteurs, n'ont pas beaucoup prélevé sur la période 2009-2013.

Laurent MURGAT précise que les pisciculteurs ont prélevé de manière assez soutenue en 2011.

Salvatore SAN FILIPPO explique qu'il semble difficile de mesurer l'impact des changements de process industriels sur les prélèvements car il existe d'autres causes aux baisses de prélèvements observées qui ne sont pas forcément identifiées.

Lydie RANCE estime que le chiffre d'affaire n'est pas assez représentatif du besoin en eau des industries. Elle suggère d'étudier les volumes d'eau nécessaires à la production pour chaque industrie. Elle explique que différents paramètres sont à prendre en compte pour définir précisément les besoins de chaque industrie et qu'il faudrait voir si chaque entreprise est en mesure de fournir des prévisions annuelles pour ses besoins en eau.

Ylang CHEVALERAUD explique que le travail ne se fait pas à cette échelle et que la question autour de laquelle s'est organisée la concertation concerne la répartition des volumes prélevables entre les différents usages.

Lydie RANCE rappelle que selon elle, le chiffre d'affaire n'est tout de même pas la bonne variable à étudier.

Philippe MIGNOT indique qu'il partage cet avis et rappelle que l'industrie a une importance relative vis-à-vis des autres usages sur cette question.

Ylang CHEVALERAUD demande pourquoi la CCI Nord-Isère n'a pas répondu au questionnaire envoyé à tous les usages à la suite de l'atelier 2 de concertation.

Lydie RANCE répond qu'elle n'a pris connaissance de ce questionnaire que récemment et qu'elle fera parvenir une réponse prochainement.

Jacques LIONET constate que si l'on s'intéresse aux volumes d'eau nécessaires à la production, la variable chiffre d'affaire n'est pas pertinente. Il rappelle qu'il est nécessaire de connaître les volumes nécessaires à la production de chaque industrie, et qu'il faut préciser qui va travailler avec les industriels pour fournir ces éléments : CCI ou secrétariat de la CLE ?

Ylang CHEVALERAUD répond que ces questions pourront se poser au moment de la mise en œuvre des préconisations mais que la question à se poser actuellement reste la définition d'un volume maximum pour l'usage industrie.

Jacques LIONET explique que cette question se pose dès maintenant car les révisions d'autorisation devront pouvoir découler du PGRE sans avoir besoin de refaire une étude de répartition des volumes industriels.

Murielle EXBRAYAT confirme que le PGRE doit être un outil global et applicable, il doit être suffisamment précis et opérationnel pour être utilisé par les services de l'Etat et les acteurs locaux, sans qu'il soit nécessaire de le décliner.

Salvatore SAN FILIPPO indique qu'il faut inverser l'ordre de présentation entre la prise de décision et la négociation dans le diaporama. Il explique que la négociation doit apparaître avant la prise de décision.

## 2.2. Analyse des réponses aux questionnaires envoyés suite à l'atelier 2 de concertation

Nadia BOUISSOU présente les réponses aux questionnaires envoyés suite à l'atelier 2 de concertation (cf diaporama). Elle expose dans un premier temps les réponses de l'usage irrigation.

Franck DOUCET explique que les irrigants ont bien compris que la mise en œuvre de la remise à zéro nécessite une définition préalable de seuils de référence pour le niveau de la nappe et que ceux-ci seront précisés dans le PGRE.

Philippe MIGNOT demande comment le principe de remise à zéro peut-il s'articuler avec celui de moyenne glissante et s'interroge notamment sur le calcul de cette dernière dans le cas d'une remise à zéro.

Franck DOUCET explique que l'année 2003 a été une année de sécheresse durant laquelle la nappe était bien rechargée. Les irrigants ont pu prélever ce dont ils avaient besoin. Il explique que le système de remise à zéro permettrait aux irrigants de prélever même en cas de sécheresse. Il précise qu'il s'agit de remettre à zéro le calcul de la moyenne glissante uniquement après deux années consécutives de forte recharge de la nappe.

Salvatore SAN FILIPPO répond que dans le cas où la nappe serait bien rechargée durant 2 ans cela témoignerait de conditions météorologiques favorables à l'irrigation durant ces deux années. Les irrigants n'auraient donc pas besoin de beaucoup prélever, ce qui se répercuterait de manière positive sur les années suivantes en leur permettant de prélever plus. Il explique que le système de moyenne glissante permet déjà de prélever durant une année sèche si les années précédentes la nappe a bien été rechargée.

Franck DOUCET explique que la recharge de 2003 a eu lieu en hiver et qu'il a donc fallu irriguer quand même. Il estime que le système de moyenne glissante les pénalise dans ce type de cas car la moyenne glissante leur restreindra les prélèvements l'année suivant la sécheresse alors que la nappe sera potentiellement haute. Il souligne que la remise à zéro permettrait dans ces cas-là de continuer à prélever en prenant en compte le niveau de la nappe.

Alain DELALEUF indique qu'en cas de recharge deux années consécutives la moyenne glissante devrait logiquement remonter, auquel cas la remise à zéro pourrait s'avérer défavorable ;

Salvatore SAN FILIPPO indique que selon lui la remise à zéro est contraire au principe même de moyenne glissante.

Franck DOUCET répond que le système de moyenne glissante n'est pas optimal s'il ne permet pas de prélever alors que la nappe est bien rechargée.

Jean ROBIN-BROSSE explique que les volumes prélevés en cas de nappe haute ne seront pas très conséquents.

Alain DELALEUF explique que dans le cas où au lieu de deux années consécutives de recharge il y aurait 2 années consécutives de sécheresse avec beaucoup de prélèvements, les années suivantes seraient marquées par une moyenne glissante basse et un niveau de nappe bas.

Franck DOUCET répond qu'il y a toujours la possibilité de mettre en place les arrêtés sécheresse.

Salvatore SAN FILIPPO indique qu'il y a une incohérence entre les chiffres correspondants à l'augmentation des surfaces irriguées (+8 %) et l'augmentation du volume moyen prélevable demandé par l'usage irrigation (+ 30 %).

Franck DOUCET rappelle que les irrigants ont toujours demandé une réévaluation des chiffres de 2003 ainsi qu'une intégration des nouvelles surfaces irriguées depuis 2009 et une prise en compte du développement potentiel à venir. Il explique qu'un sondage réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Isère a montré une volonté d'accroître les surfaces irriguées dans le futur. Il rappelle qu'il a été demandé à chaque usage, au cours des ateliers, de réfléchir à l'évolution potentielle de leur besoin en eau. Il explique que le pourcentage d'augmentation des volumes souhaité par les irrigants est basé sur l'augmentation effective des surfaces irriguées depuis 2009 (+8 %) et sur l'augmentation potentielle de celles-ci à l'avenir (+20 %).

Jacques LIONET explique que la répartition des volumes prélevables doit notamment permettre de ne plus recourir aux arrêtés sécheresse sauf exception (2 années sur 10 au maximum). Il indique également une erreur sur la diapositive n°7 sur laquelle la phrase « Vmoy et Vmax sur 7 ans » doit être remplacée par « Vmoy sur 7 ans et Vmax ». Il explique qu'il est nécessaire, selon lui, de rediscuter ces points en groupe de travail avec les services de l'Etat afin de préparer une nouvelle rencontre avec l'usage irrigation.

Philippe MIGNOT propose de valider le principe du scénario pressenti (période 2003-2009, volume moyen sur 7 ans accompagné d'un volume maximum) pour l'usage irrigation et propose d'organiser à nouveau une rencontre avec les irrigants.

➤ **Ce point est approuvé à l'unanimité.**

Nadia BOUISSOU présente les réponses au questionnaire de l'usage pisciculture (cf diaporama).

Laurent MURGAT rappelle que les pisciculteurs contestent depuis le début de l'étude des volumes prélevables les chiffres estimés par Artelia. Il indique que les pisciculteurs jugent la moyenne glissante défavorable pour leur usage. Il indique que des prélèvements pour l'alevinage sont effectués par les piscicultures MURGAT et FAURE. Il explique qu'en cas de nappe haute, la pisciculture MURGAT n'a pas comptabilisé ces prélèvements car la pisciculture a estimé qu'ils étaient équivalents à des prélèvements superficiels et qu'ils n'avaient donc pas d'impact sur le volume global disponible pour tous les usages. Il rappelle que la pisciculture FONT-ROME prélève en continu (à 480 L/s) dans la nappe et ne peut plus prélever en superficiel. Il indique que si la pisciculture FONT-ROME était à nouveau autorisée à prélever en superficiel des économies d'eau pourraient être réalisées et le volume prélevé en souterrain par l'usage pisciculture s'en trouverait réduit.

Jacques LIONET indique qu'il est nécessaire de voir si la DDPP serait favorable à la modification de l'arrêté d'interdiction de prélever en superficiel pour la pisciculture FONT-ROME.

Nadia BOUISSOU répond que la DDPP a déjà fait savoir qu'elle pourrait modifier cet arrêté suite à la concertation sur les volumes.

Jacques LIONET précise que la DDPP s'est positionnée à ce sujet à une période durant laquelle la Grande Veuze était en basses eaux et qu'elle est depuis deux ans en hautes eaux, ce qui peut conduire à revoir la question.

Laurent MURGAT indique qu'il est favorable au fait de mener une réflexion sur la possibilité de permettre à nouveau à la pisciculture FONT-ROME de prélever en superficiel.

Jean-Claude MONNET explique que l'autorisation de prélèvement dans la nappe comprend aussi d'autres prescriptions. Du moment où les préconisations inscrites à l'arrêté n'auront pas été respectées par la pisciculture FONT-ROME, la DDPP risque de ne pas modifier l'arrêté. Certaines installations doivent être faites par la pisciculture, et tant que cette mise en conformité n'aura pas été effectuée il explique qu'il s'opposera à toute modification de l'arrêté. Il précise que la demande initiale de FONT ROME était de prélever 600 l/s en nappe et que la DDPP avait limité l'autorisation à 480 l/s dans l'attente de l'étude volumes prélevables sur le bassin Bièvre-Liers-Valloire.

Jean ROBIN-BROSSE rappelle que l'arrêté fait suite à une demande de la pisciculture FONT-ROME datant de la période où la Grande Veuze était en période de basses eaux. Il indique qu'il serait intéressant, selon lui, de revenir à un système partagé entre les prélèvements en souterrain et les prélèvements en superficiel.

Jean-Claude MONNET indique que la DDPP ne reviendra probablement pas sur cet arrêté tant que les volumes prélevables n'auront pas été définis.

Salvatore SAN FILIPPO rappelle qu'actuellement aucun chiffre n'est validé, et que les chiffres proposés par le Bureau de la CLE sont contestés par les pisciculteurs qui ne proposent pas de solution alternative.

Philippe MIGNOT propose de valider l'organisation d'une nouvelle rencontre entre les services de l'Etat et les pisciculteurs à l'occasion d'un groupe de travail.

➤ **Ce point est approuvé à l'unanimité.**

Franck DOUCET demande si le travail du bureau d'études ACTEON s'achève.

Ylang CHEVALERAUD répond que le travail d'ACTEON sur la concertation autour des volumes prélevables s'achève avec cette réunion de Bureau mais qu'il continue autour de l'élaboration de la stratégie du SAGE.

Nadia BOUISSOU présente les réponses au questionnaire de l'usage AEP.

Salvatore SAN FILIPPO s'interroge sur la demande de l'usage AEP de compenser les volumes non prélevés en superficiel en volumes prélevables en souterrain.

Ylang CHEVALERAUD explique qu'actuellement les prélèvements pour l'eau potable se font à la fois en superficiel et en souterrain. Elle précise qu'il arrive que les collectivités gestionnaires de l'AEP évitent de prélever en superficiel pour des raisons de qualité de l'eau et souhaitent donc que ces volumes soient compensés par des volumes supplémentaires autorisés en souterrain.

Jacques LIONET explique qu'il faut analyser cela et prendre en compte dans la gestion de la ressource l'évolution des structures qui s'étendent et prélèvent parfois sur plusieurs bassins versants.

Franck DOUCET demande pourquoi la corrélation négative entre les prélèvements souterrains et les prélèvements en superficiel n'est pas visible. Il indique que, comme expliqué auparavant, l'usage AEP prélève en souterrain pour des raisons de qualité des eaux superficielles. Il précise que par conséquent, les années où l'usage AEP prélève en souterrain, une diminution des prélèvements superficiels devrait apparaître. Il indique que les prélèvements souterrains sont relativement constants au cours des années étudiées, alors que les prélèvements superficiels fluctuent. Il fait remarquer qu'en 2008 les prélèvements superficiels sont bien plus importants que ceux des autres années, tandis que les prélèvements souterrains ne sont pas beaucoup plus faibles cette année-là.

Alain DELALEUF explique que la corrélation n'est pas visible du fait des différences d'échelle observées sur les deux graphiques.

Jacques LIONET rappelle qu'il est également possible que des fuites surviennent sur les réseaux et qu'elles ne soient pas immédiatement détectées, ce qui peut avoir pour conséquence d'augmenter les prélèvements.

Nadia BOUISSOU présente les résultats du questionnaire pour l'usage industrie.

Nadia BOUISSOU indique que le diaporama et la note de synthèse présentant les réponses au questionnaire pour l'usage industrie doivent être corrigés car les chiffres du volume maximal prélevable pour cet usage ne sont pas les bons.

Lydie RANCE indique qu'elle transmettra prochainement la réponse de la Chambre de Commerce et d'Industrie au questionnaire envoyé suite au deuxième atelier de concertation.

Philippe MIGNOT soumet au vote l'organisation d'un groupe de travail préalable à la validation d'un scénario pour les usages AEP et industrie. Ce groupe de travail doit permettre de récolter plus d'avis sur les scénarii pressentis et d'examiner les demandes des usages formulées en réponses au questionnaire.

➤ **Ce point est validé à l'unanimité.**

Nadia BOUISSOU présente le scénario pressenti pour les prélèvements en eaux superficielles.

Ylang CHEVALERAUD explique que l'étude d'estimation des volumes prélevables propose une répartition des volumes prélevables en superficiel à l'échelle de sous-bassins versants déjà identifiés.

Franck DOUCET demande comment peut-on évaluer un volume maximum pour chaque cours d'eau du bassin. Il explique que chaque cours d'eau est indépendant et qu'il n'existe pas d'inertie comme pour la nappe.

Ylang CHEVALERAUD explique que ce travail est déjà réalisé dans le cadre de l'autorisation annuelle d'irrigation.

Jacques LIONET précise que la mise en place d'un volume maximum ne pose pas de problème. Par ailleurs il note qu'en 2007 aucun prélèvement superficiel n'est comptabilisé pour l'usage pisciculture, or la pisciculture FONT-ROME prélevait dans la Grande Veuze et pourrait à nouveau prélever dans celle-ci. Il demande donc de vérifier si ces prélèvements ont bien été comptabilisés dans le volume maximum prélevable envisagé de 3,03 Mm<sup>3</sup> pour l'usage piscicole.

Philippe MIGNOT propose de valider le principe du scénario pour les eaux superficielles (volume maximum basé sur la moyenne 2003-2009, répartition des volumes par sous-bassin versant), sous réserve de validation finale par la CLE et vérification des chiffres de l'usage pisciculture.

➤ **Ce point est validé à l'unanimité.**

### **3. Stratégie du SAGE : discussion autour de la reprise du travail d'élaboration des scénarii contrastés**

Ylang CHEVALERAUD explique que le travail autour de la stratégie a pris du retard et qu'il est nécessaire de se réapproprier le travail. Elle rappelle que le scénario tendanciel a été défini mais que la réflexion s'est arrêtée durant la phase d'élaboration des scénarii contrastés. Elle explique que des actions ont déjà été rédigées mais que ce travail doit reprendre, dans le cadre du Bureau de CLE ou d'un Groupe d'acteurs, afin d'aider à prioriser les enjeux pour permettre la définition de la stratégie.

Jacques LIONET demande si ACTEON est en charge de l'évaluation environnementale.

Ylang CHEVALERAUD répond qu'il semble qu'il a été convenu que l'évaluation environnementale serait réalisée en interne à la CLE par la chargée de mission SAGE.

Jacques LIONET indique qu'il est nécessaire que l'évaluation environnementale soit faite en parallèle de l'élaboration de la stratégie du SAGE.

Emmanuelle LONJARET confirme que l'évaluation environnementale est réalisée par la CLE en parallèle à l'élaboration de la stratégie et qu'elle doit permettre de fournir des éléments de réflexion de manière pour faire évoluer cette dernière.

Ylang CHEVALERAUD indique qu'il serait intéressant d'envisager un séminaire d'élus qui serait l'occasion de présenter les différentes actions identifiées afin de définir un chemin de stratégie.

Jean ROBIN-BROSSE indique que des rencontres entre les usagers et ACTEON pourraient être organisées afin de s'exprimer sur les différents chemins de la stratégie.

Ylang CHEVALERAUD rappelle que l'objectif est d'avoir une stratégie pour mars 2016. Elle demande l'avis des membres du Bureau sur la reprise du travail d'élaboration de la stratégie.

Emmanuelle LONJARET répond qu'il faut profiter de la dynamique engendrée par la concertation autour des volumes prélevables pour reprendre ce travail.

Philippe MIGNOT estime qu'il ne faut plus attendre et profiter du fait que les acteurs sont déjà réunis autour de la thématique des volumes prélevables.

Ylang CHEVALERAUD propose de mettre en place un groupe de travail avant l'été pour mener une réflexion autour des enjeux et des objectifs.

Salvatore SAN FILIPPO indique que plus on prend du retard plus les élections peuvent éventuellement représenter un frein à ce travail de réflexion.

Jean ROBIN-BROSSE se demande s'il s'agit de mener des discussions sur des thèmes qui ont déjà été abordés. Il demande à ce que les points déjà discutés soient bien identifiés pour éviter les redondances.

Franck DOUCET indique que l'étude d'impact réalisée dans le cadre de la mise en place de l'Organisme Unique de Gestion Collective pourrait constituer la première partie de l'étude environnementale du SAGE.

Ylang CHEVALERAUD propose de revenir prochainement vers le Bureau avec un calendrier plus précis et une liste de personnes identifiées pour participer au groupe de travail sur la stratégie.

Philippe MIGNOT soumet au vote la reprise du travail d'élaboration de la stratégie.

➤ **La reprise du travail autour de la stratégie est votée à l'unanimité.**

#### **4. Avis sur le dossier de demande d'autorisation présenté par la Communauté de communes Porte de DromArdèche en vue de modifier le tracé du lit de l'Oron sur les communes de Saint Rambert d'Albon et Bougé Chambalud**

Nadia BOUISSOU présente le pétitionnaire, à savoir la Communauté de communes Porte de DromArdèche basée à Saint Vallier. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet d'aménagement du lit de l'Oron soumis à autorisation au titre de la Nomenclature Eau. Elle indique que ce projet a pour objectifs d'une part de protéger les biens et des populations contre les inondations, et d'améliorer d'autre part l'état écologique de l'Oron, fortement dégradé par les aménagements anthropiques. Elle explique enfin que ce projet n'est pas contradictoire avec les objectifs du SAGE.

Emmanuelle LONJARET fait remarquer que ce projet poursuit principalement un objectif de diminution du risque inondation et que les aménagements écologiques sont très secondaires.

Jean-Claude MONNET demande si le projet d'aménagement des Collières entre les Coinaud et Saint Rambert d'Albon a été abandonné.

Alain DELALEUF répond qu'il n'a pas connaissance de ce projet mais qu'il est probable qu'il ait été abandonné au profit du projet sur l'Oron.

Jean-Claude MONNET indique que des travaux avaient été engagés sur le projet des Collières et qu'en cas d'abandon ces travaux n'auront pas eu d'utilité et auront engendré de lourdes conséquences sur les Collières. Il indique par ailleurs qu'il est favorable au projet présenté pour l'Oron.

Salvatore SAN FILIPPO demande si l'aménagement du tracé de l'Oron au droit du site n°2 prévoit d'effacer le virage en coude en recréant un lit en ligne droite.

Alain DELALEUF confirme que c'est ce que prévoit le projet.

Salvatore SAN FILIPPO demande à quel endroit l'augmentation du gabarit hydraulique est prévue.



Alain DELALEUF indique qu'il s'agit du secteur n°3, au niveau du pont sous-dimensionné qui sera remplacé par un nouvel ouvrage franchissable.

Salvatore SAN FILIPPO indique qu'il existe 6 ponts entre l'ouvrage SNCF au niveau du secteur n°1 et le pont du secteur n°3. Il explique que les travaux d'aménagement du lit auront pour conséquence d'augmenter le débit de l'Oron. Il indique que cela risque de poser problème notamment au niveau du secteur n°1 où la digue sera renforcée et au niveau du secteur n°3 où le lit présente un coude après le pont. Il demande également si l'Oron est concerné par une forte recharge sédimentaire.

Alain DELALEUF explique que les aménagements doivent permettre de mieux gérer les inondations, en privilégiant notamment l'inondabilité de la parcelle appartenant à la Communauté de communes. Concernant la charge sédimentaire, il explique qu'elle est importante sur l'Oron, ce qui entraîne la formation d'atterrissements qui vont être repris durant les travaux.

Salvatore SAN FILIPPO demande s'il est prévu d'installer une buse circulaire en remplacement de l'ouvrage situé au niveau du site n°3, et le cas échéant il demande s'il est prévu de curer les sédiments qui risquent de s'y déposer.

Alain DELALEUF répond qu'il ne s'agira pas de buse circulaire mais de pont cadre.

Nadia BOUISSOU indique que le projet identifie les mesures de précautions à appliquer dans la mise en place d'un passage busé. Elle explique qu'il est prévu de ne pas créer de chute en aval de l'ouvrage, de limiter l'accélération des vitesses d'écoulement en évitant la pose de l'ouvrage au fond du lit actuel et enfin de surdimensionner la section de la buse en l'enterrant sur un tiers de sa hauteur afin de conserver le substrat du lit à l'intérieur de celle-ci.

➤ **Le Bureau de la CLE, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet.**

### **3 Questions diverses**

Il n'y a pas eu de questions diverses.

La séance est levée à 16h25.

---

Le Président,  
Philippe MIGNOT

## Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes – Président de la CLE
	DELALEUF Alain	Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
	DESCOURS Christian	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV
	GUERRY Jean-Louis	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
USAGERS	MONNET Jean-Claude	FDPPMA de la Drôme
	RANCE Lydie	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
	SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
ETAT	EXBRAYAT Murielle	Agence de l'Eau RMC
	LIONET Jacques	DDT de l'Isère
	LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
INVITES	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	DREVET Christian	FRAPNA 38
	MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
	CHEVALERAUD Ylang	ACTEON
	RAJADE Charlotte	ACTEON
	BOUISSOU Nadia	Chargée de mission de la CLE

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BARBAGALLO Max	Communauté de Communes de Bièvre Est
	PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure
ETAT	GARCIA Basile	DDT de la Drôme

Etaient absents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BECT Gérard	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
USAGERS	GUIZARD Laurent	UNICEM